Le Métallo

Journal d’informations des élus CGT au CSE du Site de Sochaux – Septembre 2020 Semaine 37

**Pour une meilleure protection sociale, de nouveaux droits, contre la baisse des salaires, pour la défense de nos emplois et des retraites…**

**Mot d’ordre de grève nationale le 17 septembre 2020**

**RDV à 14h au Champ de Foire à Montbéliard**

**Tous ensemble !**

**DAEC un sale coup de plus de la direction**

A partir du 1er septembre, la direction centrale a décidé unilatéralement de limiter et de bloquer uniquement les départs DAEC et congés seniors des ouvriers (OPUEP) sauf à Poissy et Saint Ouen.

Pour tous les autres sites, les dispositions du DAEC sont maintenues pour les ingénieurs, cadres, techniciens et ouvriers professionnels.

La direction a décidé de bloquer tous les départs des ouvriers. Pour ce faire, chaque dossier déposé avant le 1er septembre 2020, sera validé, ou non, **par la direction centrale**.

Le prétexte invoqué c’est l’équité des sites. **Prétexte bidon !** la vraie raison c’est qu’elle estime avoir supprimé suffisamment de CDI et qu’elle ne veut plus payer pour les départs.

**L’objectif de PSA a toujours été de tirer plus de bénéfices du travail des ouvriers en supprimant des emplois et en faisant travailler de plus en plus ceux qui restent.**

Une fois de plus, la direction PSA bafoue ses engagements en bloquant, du jour au lendemain, tous les départs des ouvriers. La direction prouve une nouvelle fois sa considération envers ceux qui leur font leurs profits.

**PSA a pris le prétexte de la crise sanitaire pour rejeter à pôle emploi des intérimaires dans toutes les usines du groupe. Aujourd’hui PSA s’attaque aux ouvriers en bloquant leur départ.**

**La CGT a donc raison de continuer à revendiquer une embauche en CDI PSA pour chaque départ et l’embauche en CDI de tous les intérimaires**

**PSA démarche en Inde ?!**

**Pendant le confinement, l’état a puisé dans les caisses publiques pour que l’activité partielle, les formations, etc. ne coûtent rien à PSA. Dans le même temps, en mai dernier, PSA démarchait pour délocaliser la conception et la production en Inde. *(Réf :*** *journal Marianne du 4 au 11 septembre 2020) :*

« Il y a eu tant de délocalisation dans l’industrie automobile depuis des années qui ont été une erreur économique et une faute politique… Le nouveau catéchisme patriotique post-Covid de Bruno Le Maire n’a pas réussi à convertir Carlos Tavares, le grand patron de PSA(Peugeot-Citroën). Comme l’atteste un appel d’offres émis par le constructeur et daté de mai dont Marianne a pu obtenir les premières pages, PSA continue de croire aux dieux de la délocalisation compétitive. Au terme de cette opération, la marque au lion proposera notamment aux Français des véhicules produits hors du territoire mais surtout « pensés » à l’étranger. Une première dans son histoire que le constructeur, contacté, refuse de commenter…. Autrement dit, pour sa nouvelle gamme de véhicule thermique et électrique, la réalisation de prestation d’ingénierie à haute valeur ajoutée se fera à 6000 km de Sochaux … Faire phosphorer des ingénieurs indiens reste tout à fait légal, mais mettre, concomitamment, en chômage partiel des équipes Françaises d’ingénierie… avec des subventions de l’Etat, tient un peu – comment dire ? de la Tartufferie. »

**PSA continue sa politique de mise en concurrence des salariés, et vise les emplois de ceux de la RD2 !**

Les salariés indiens ne sont ni nos concurrents ni nos adversaires. La CGT est contre tout ce qui divise les salariés entre eux, que nous soyons polonais, espagnols, indiens ou français, nous avons tous les mêmes intérêts à défendre contre les attaques de PSA !

**La CGT revendique que les bénéfices servent à travailler moins et travailler tous en répartissant le travail entre tous les sites !**

**La CGT s’exprime par voie de presse**

**Concernant la délocalisation de nos emplois en Inde, l’annonce de la fermeture de la Société INTEVA (fournisseur PSA des Neimans de véhicules), les salariés en grève et les suppressions d’emplois chez Japy à Valentigney, la CGT de Sochaux a diffusé un communiqué à la presse le 4 septembre 2020 :**

**"*Délocalisation de nos emplois***

*Nous apprenons avec stupéfaction et colère par un article de Marianne que pendant le confinement (mai 2020), PSA démarchait en Indes dans le Bengale ou le Maharashtra, des prestations, pour sa nouvelle gamme de véhicule thermiques et électriques, en ingénierie à haute valeur ajoutée mettant en concurrence les salariés de PSA Sochaux/Belchamp et les travailleurs indiens. Comment PSA peut se servir dans les caisses de l’état (APLD, Chômage Partielle, Formation…) payés par nos impôts, et dans la foulée avec les mêmes aides faire marcher la concurrence entre deux pays. La CGT demandera des comptes dès le prochain CSE. Nous n’opposerons jamais les travailleurs Indiens et Français sous prétexte de vouloir remplir les tiroirs caisse des actionnaires de PSA.*

***Les salariés INTEVA en grève !***

*La CGT PSA site de Sochaux apporte tout son soutien dans la lutte que les travailleurs de la société INTEVA de St Dié dans les Vosges mènent pour sauver leurs emplois. Par la faute de PSA ils sont en liquidation. PSA et sa politique d’oppression des fournisseurs et sous-traitants crée de nombreux plans dit "sociaux". Nous demandons que PSA répartisse le travail chez les fournisseurs, la bonne santé financière de l’entreprise le permet. Pourquoi vouloir toujours gagner plus pour une minorité et pour les autres c’est la précarité.*

***Les salariés de chez Japy paient aussi la note !***

*La compétitivité à la sauce PSA, c’est aussi des suppressions d’emplois chez Japy à Valentigney, qui réagit en sacrifiant des emplois !*

*Pour la CGT PSA du site de Sochaux la course folle aux profits doit cesser, il y a de l’emploi pour tous alors nous n’accepterons aucune fermeture, aucune casse de l’emploi, aucune externalisation sur le dos des salariés pour le profit des actionnaires avec les aides publiques."*

**Pressions de nuit**

Dès la première nuit les pressions des hiérarchiques continuent pour tenter de forcer les salariés à être volontaires sur le travail du dimanche de nuit qui n’est pas dans le cycle horaire.

C’est, notamment le cas sur Ferrage, où, la maîtrise ne se cache pas pour dire aux salariés que s’ils ne sont pas volontaires, c’est le retour de doublage. C’est un chantage inadmissible. **Nous interviendrons lors du prochain CSE pour revendiquer l’arrêt de ces pressions.**

**Les militants de notre syndicat sont à vos côtés pour vous aider en cas de problèmes.**

**Bon à savoir !**

Pendant le confinement certains d’entre nous ont eu malheureusement des décès dans leurs familles. Pour certains les jours de décès n’ont pas pu être pris en raison du confinement et/ou par refus de leurs responsables.

Après renseignement et intervention de la CGT auprès de la direction centrale et des directions d’UR, nous avons eu confirmation que les jours de congés, en cas de décès, peuvent être posés avant le 31 octobre 2020.

**Pour cela, il suffit de présenter le certificat de décès à son RU qui l’enverra via NET RH, et qui encodera les jours que vous voulez prendre selon les règles de prises de congés dans les UEP.**

**Si vous avez des difficultés à faire valoir vos droits contactez vos délégués CGT.**

**![Une image contenant vélo, dessin

Description générée automatiquement]()Tour de France et samedi obligatoire**

La direction a programmé **le samedi 19 septembre** pour le système 1 et 2 de manière obligatoire. Obsédé par son besoin de produire à tout prix et dans toutes les conditions, elle oublie volontairement et ne prend pas en compte les contraintes extérieurs.

En effet ce jour-là, une étape du tour de France est programmée en Haute-Saône (*Lure, la planche des Belles Filles*). La route sera donc fermée de 10h à 18h et il sera alors **impossible pour les salariés de rentrer chez eux.**

**En tous cas la direction n’a pas le maillot jaune du dialogue social, sur ce sujet c’est plus la voiture balais !**

**La CGT est intervenue pour l’annulation de ce samedi obligatoire. Contactée par téléphone, pour l’instant, la direction refuse d’annuler le samedi, c’est ça le dialogue social sauce PSA !**

**L’histoire d’une vente qui aurait pu être évitée !**

Une image contenant herbe, texte, signe, champ

Description générée automatiquementLa mise en vente des locaux du CSE de PSA Sochaux, annoncée lors de la réunion de fin juin 2020, est le dernier épisode en date d’un scandale et d’un gâchis, qui durent depuis des décennies et que chacun comprendra avec un bref rappel historique.

**1966 : le CE logé gratuitement**

Le 24 mars 1966, la CGT, majoritaire au Comité d’Etablissement de Peugeot, signe avec la direction de l’entreprise un accord fixant le montant de la subvention attribuée pour les activités sociales et culturelles (aides aux familles, vacances, spectacles…) à 1,37% de la masse salariale. Cet accord prévoit que le CE est logé gratuitement dans des locaux appartenant à l’entreprise, (à l’époque dans « un hôtel Peugeot » le long de la route qui relie Montbéliard à Sochaux sous le fort Lachaux), le CE n’ayant qu’à payer que l’éclairage et le chauffage.

***Nota pour nos détracteurs : quand les accords sont gagnants pour les Salariés la CGT signe !***

**1983 : la nouvelle majorité et la Direction instaure un loyer illégal**

En 1983, la nouvelle majorité au Comité d’Etablissement (FO-CFTC-CFE/CGC) et son secrétaire CFDT, pour des raisons toujours inavouées et en violation de l’accord de 1966, décident de verser à la Direction un « loyer » annuel de 400 000 Francs.

La CGT conteste en justice une décision contraire aux intérêts du CE et des salariés. Après des années de manœuvres dilatoires de la direction Peugeot et de la majorité FO-CFTC-CFE/CGC, le tribunal de Grande Instance de Montbéliard rend sa décision par 2 jugements successifs, le 23 janvier 1997 et le 20 mai 1999 : le loyer versé par le CE à la Direction est annulé car contraire à la loi et l’accord de 1966. La direction est condamnée à rembourser 6,2 millions de francs au CE. Elle doit soit reprendre le « logement gratuit du CE » soit déterminer avec le CE l’augmentation compensatoire de la subvention versée.

La majorité FO-CFTC-CFE/CGC refuse de faire appliquer le jugement et le CE ne réclamera donc jamais ni les sommes qui lui ont été attribuées par la justice, ni le complément de subvention.

**1997 : de nouveaux locaux pour se mettre à l’abri de la Justice**

Sentant que la poursuite des condamnations est inévitable, la Direction et la majorité du CE décident que le CE quittera en 1999 les locaux mis à disposition et intégrera de nouveaux locaux construits au frais du CE.

* **La direction se débarrasse de sa dette de 6,2 millions de Francs en versant 2 millions de francs de participation !**
* **Et surtout, elle se débarrasse aussi pour plusieurs décennies de son obligation de loger gratuitement le CE ou d’augmenter la subvention.**

La CGT a dénoncé cette manœuvre qui viole l’accord de 1966 et les intérêts des salariés de l’entreprise.

**En 2020, la note à payer ?**

Aujourd’hui, la majorité au CE découvre, mais un peu tard, que ces locaux, qui ont couté cher à la construction et en remboursement d’emprunt, plombent encore le budget avec les frais d’entretien, de rénovation, de taxe foncière…

Ce qui est en cause, c’est bien sûr la baisse de la subvention versée par PSA, du fait de la baisse des effectifs Peugeot mais aussi du fait de la proportion d’intérimaires. **Mais cela n’aurait pas les conséquences annoncées si la majorité du CSE faisait respecter l’accord du 24 mars 1966 qui prévoit le logement « gratuit »**.

**Un gâchis et un scandale**

Qui est choquant pour les salariés, c’est que depuis 1983, ils sont privés d’une partie de leurs droits et des prestations du CE/CSE d’abord à cause d’un loyer versé illégalement et depuis 1997 à cause des frais de locaux qui devrait être gratuits.

Pendant toutes ces années, combien d’aides aux vacances, à la scolarité etc. ont été rognées ? Sans parler de l’aide aux retraités qui a été purement et simplement supprimé !

**Et demain ?**

Pour l’avenir, la CGT demande à la direction d’assumer ses responsabilités, de respecter la loi et l’accord de 1966 en logeant convenablement et gratuitement le CSE, soit dans les locaux actuels qu’elle rachèterait, soit dans l’entreprise avec un accès facile pour les familles et les retraités.